



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

DECEMBRE 2007 - N° 71
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Noël Florimond

Edito

SOMMAIRE

Edito :

Le bois revient en force..... p 1

Actualité : Conclusions du Grenelle de l'Environnement
les Assises de la forêt p 2-3

Economie : Impôt foncier
Avez-vous payé la somme que vous méritiez ? p 4

Homme des bois : Clément Colbus
Le Fogefor, j'en ai profité..... p 5

Technique : Entretien des jeunes feuillus : comprimer n'est pas seulement brimer ! p 6-7

Arbre au vert : Guides à gogo
Stations et sylvicultures..... p 8

Parole à Bernard Geny
Forêts et traces de l'Histoire..... p 9

Autour de Nous :
Scieurs de feuillus : Inquiets, mais nécessairement optimistes ! p 10

Au coin du bois :
Voyage forestier en Rhône-Alpes p 11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèves..... p 12

Suppléments :
Programme "Rencontrons-nous" 2008
Fiche de déclaration de dégâts de gibier

Aujourd'hui, le bois fait un retour en force dans de nombreux secteurs d'activités économiques.

Cette dynamique est particulièrement présente dans le secteur de la construction. Le bois y est remis à sa place. Les architectes se laissent enfin sensibiliser aux atouts du produit. Les agriculteurs pensent timidement à l'utilisation du bois pour leurs installations. Le design lui-même s'accapare ce matériau parfaitement adaptable à l'aménagement des intérieurs d'habitation. Ceci, ajouté à un contexte de crise énergétique loin d'être résolu, le bois connaît un regain d'intérêt en tant que combustible renouvelable, propre, économique, dans les chauffages individuels et collectifs.

Dans ces circonstances, l'offre hexagonale devient insuffisante. Une récolte de seulement 60 millions de m³ pour une production totale de 103 millions de m³. Ce déficit s'explique en grande partie par un manque crucial de dessertes routières, un morcellement nocif de la propriété forestière et des moyens nettement insuffisants pour y remédier.

Le Grenelle de l'Environnement émet des vœux louables pour un fort développement du bois énergie insistant sur la responsabilité collective et la nécessité d'une réelle démarche citoyenne des consommateurs à l'égard du bois et de la forêt. Plus localement, des groupes de travail se mettent en place en vue de la réalisation de chartes forestières de territoire.

Toutes ces actions restent conditionnées par l'obtention de moyens financiers suffisants pour leur réalisation. En région Lorraine-Alsace nous pouvons nous féliciter de l'écoute constructive de la D.R.A.F. (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), des Conseils Régionaux et Départementaux qui n'ont pas hésité à s'engager pour soutenir financièrement les actions menées par les Forestiers Privés, spécialement depuis la tempête de 1999. Un travail considérable a été réalisé. Il demande à être poursuivi car la tâche est immense...

Philippe Bernard-Michel



Actualités



Photo : Marie-Françoise Grillo

Les conclusions du Grenelle de l'Environnement conduisent aux Assises de la Forêt

Le Grenelle de l'Environnement a retenu, dans son expression finale, plusieurs points qui prennent en compte la forêt. Rappelons que les forestiers étaient présents dans trois des groupes de travail préparatoires : ceux concernant le réchauffement climatique, le maintien de la biodiversité et le développement des productions.

La place de la forêt dans le Grenelle de l'Environnement

La forêt et le bois s'avèrent être un secteur porteur en matière de développement durable et de production propre. Parmi nos propositions, voici celles qui ont été retenues :

- ✗ développer l'utilisation du bois issu de forêts gérées durablement, comme éco-matériau (notamment dans la construction),
- ✗ développer un label "réalisé avec du bois" et revoir les normes de construction,
- ✗ reconnaître le bois et la biomasse comme sources possibles d'énergie renouvelable,
- ✗ valoriser les emplois locaux du bois,
- ✗ accroître la mobilisation en forêt, dans un cadre de multifonctionnalité, tout en respectant la biodiversité,

- ✗ reconnaître la certification forestière,
- ✗ veiller au bon équilibre sylvocynégétique,
- ✗ reconnaître les services environnementaux de la forêt et les rémunérer.

Du Grenelle ... aux Assises

Le Grenelle a été la première étape : dans la "foulée", les "Assises de la forêt" ont été mises en place par Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit d'une réflexion qui cherche à dégager des programmes d'actions concrets concernant la forêt française.

Ces actions s'orientent dans trois directions :

- ✗ Climat, énergie et développement économique,
- ✗ Biodiversité et risques,
- ✗ Sylviculture, certification et gouvernance.

Cette démarche, malheureusement menée trop rapidement, doit permettre de dégager, d'une part des mesures à caractère législatif qui auront vocation à être prises en compte dans le "paquet Grenelle" (mesures opérationnelles en réponse aux conclusions du Grenelle) et, d'autre part, un certain nombre d'actions ne nécessitant pas une approbation législative et dont la mise en œuvre pourra mûrir au cours des prochains mois.

Sachant que les aides directes à l'investissement seront plus limitées à l'avenir, nous demandons qu'elles soient principalement orientées vers les infrastructures en forêt et la valorisation des peuplements pauvres, dont on sait que la vente des bois ne permet pas de financer l'investissement nécessaire pour un reboisement de qualité.

Inciter les forestiers aux Defi *...

Suivant l'orientation donnée par les pouvoirs publics, les forestiers privés ont axé leurs demandes vers des incitations à la défiscalisation.

① L'amélioration du "Defi travaux" (voir Floreal n° 65 et 68)

Institué par la loi d'orientation forestière de 2001, il pourrait être ainsi amélioré :

- ✗ multiplier par 5 les plafonds actuels dont peuvent bénéficier les propriétaires,
- ✗ permettre aux porteurs de parts de groupements forestiers de bénéficier pleinement de ces plafonds, au prorata de leur participation aux investissements de leur GF,
- ✗ permettre l'amortissement de gros investissements en 8 ans de façon courante, en 16 ans lors de sinistres naturels,
- ✗ ne plus conditionner l'obtention du Defi à la détention de parcelles pendant 15 ans, ou des parts de GF pendant 8 ans, mais à la garantie de gestion durable,
- ✗ permettre un crédit d'impôt pour les propriétaires qui ne paieraient pas d'impôt sur le revenu.



② Defi "contrat de gestion"

Cette nouvelle mesure, proposée par l'Union des coopératives forestières, consisterait, pour les propriétaires de moins de 25 ha, à déduire une partie du coût que représente l'élaboration d'un contrat de gestion entre un propriétaire, une coopérative, une organisation de producteurs, ou un expert forestier. Ce contrat de gestion aurait pour objet de programmer les travaux et les coupes dont une partie devrait être vendue à partir du contrat d'approvisionnement.

③ "Defi forêt"

Institué également par la Lof de 2001, il ne concerne que les propriétaires atteignant au moins 10 ha après une acquisition. Ce seuil est regrettable, de nombreux petits propriétaires ne peuvent en bénéficier car après une acquisition d'une ou plusieurs parcelles, ils ne parviennent pas à un ensemble de 10 ha qui conditionne l'accès à cette mesure. Aussi, l'abaissement du seuil à 4 ha est-il demandé. Ces Defi seront détaillés dans le prochain Floreal.

④ Création d'un "compte épargne de précaution et d'investissement forestier"

La création d'un tel compte est demandée depuis 2001 : il permettrait au propriétaire de constituer une épargne de précaution dans laquelle il puiserait en cas de catastrophe naturelle (chablis, tempête, sécheresse, problèmes sanitaires,...). Il pourrait ainsi prendre les mesures adaptées, tant au niveau nettoyage que reconstitution. Cette capacité à autofinancer, pour partie, les investissements alors nécessaires, doit bien sûr être complétée par les garanties d'une assurance, dans la mesure où la prime deviendrait accessible, et par la mise en œuvre d'un plan tempête, du même type que celui de 99, engageant les moyens publics. En résumé, cette «tire-lire» spécifique à la forêt bénéficierait du même régime fiscal que la forêt.

Vers une reconnaissance des services environnementaux rendus par la forêt ?

Il y a bien d'autres demandes, il est difficile de les présenter ici dans leur ensemble. L'une cependant est d'importance. Elle est ainsi libellée : «il faut reconnaître et valoriser les services environnementaux de la forêt et rémunérer les services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt». Ceci prend en compte une demande réitérée depuis plusieurs années.

Les Assises de la Forêt nous permettent de faire des propositions concrètes pour atteindre ces objectifs.

Toutes ces avancées et propositions sont le fruit d'un travail quotidien de Forestiers Privés de France, avec le concours du Centre National de la Propriété Forestière.

Henri Plauche Gillon
Président de Forestiers privés de France, du CRPF et de l'UFE
Propos recueillis par Marie-Françoise Grillot

* Defi : dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt.

Un nouvel Obs' pour le cours des bois

A l'initiative de M. Noël Spitz, chef du Service Régional de la Forêt et du Bois (SERFOB) à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine (DRAF), un observatoire du prix du bois est désormais opérationnel en Lorraine.

De quoi s'agit-il ?

Les principaux organisateurs de ventes de bois (en premier lieu l'ONF, et pour la Forêt Privée, des cabinets d'Experts Forestiers, Forêts et Bois de l'Est, le Gedefor 55,...), communiquent à la DRAF les données des ventes sur pied et bord de route.

Une méthodologie simple a été définie : prix des grumes de chêne, hêtre, sapin-épicéa, pin Sylvestre, bois d'industrie feuillus et bois d'industrie résineux, trois qualités considérées pour les grumes feuillues bord de route, et testées avec succès depuis un an. Elle donne des résultats cohérents, spécialement pour les bois bord de route.

Un indice (l'indice 100 correspondant aux prix de l'automne 2006) permettra de suivre l'évolution des cours tous les 2 mois pour les prix bord de route et 2 fois par an pour les prix sur pied. Il est accessible à tous sur le site internet de la DRAF de Lorraine (www.draf.lorraine.agriculture.gouv.fr). Floréal y fera régulièrement référence.

Les professionnels lorrains présents à la réunion organisée par la DRAF en juin dernier ont trouvé cette initiative très utile. L'observatoire permettra une connaissance objective de l'évolution du marché, "dépassionnant" les discussions acheteurs-vendeurs.

Philippe Laden - CRPF
Didier Daclin - Administrateur CRPF



Photo : Marie-Françoise Grillot





Impôt foncier : Avez-vous payé la somme que vous méritiez ?

Le montant de l'impôt foncier sur les bois résulte de la "nature de culture" dans laquelle est classée, au cadastre, la parcelle considérée. Mais, pour l'essentiel, c'est au propriétaire à faire la démarche pour signaler toutes les modifications de terrain et obtenir les éventuelles exonérations.

La base de l'imposition : le revenu cadastral

A chaque parcelle cadastrale a été imputée "une nature de culture" (que l'on peut lire sur l'extrait de matrice cadastrale- cf. ci-après la signification des codes). Cette nature de culture implique, selon la commune, un rendement matière, donc une valeur, et après l'application de divers coefficients, "un revenu cadastral".

Ces rendements et valeurs ont pour base des travaux de 1961 et 1974, avec un taux d'actualisation fixé chaque année par le législateur. Certes, cela ne correspond plus forcément à la réalité d'aujourd'hui, mais c'est comme cela : la loi est dure, mais c'est la loi !

Mais bien sûr, le classement en "nature de culture" peut être modifié sur demande du propriétaire, s'il ne correspond plus à la réalité de terrain.

En Octobre, la feuille bleue :

Reprenons le revenu cadastral, multiplions-le par un taux propre à chaque commune, vous obtenez votre impôt foncier.

Donc, selon la politique locale, à forêts identiques, le niveau d'imposition pourra être très différent.

Qui doit payer ? Le propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, c'est-à-dire, selon les cas, le propriétaire en tant que personne physique, le groupement forestier, l'usufruitier, l'ensemble des membres d'une indivision,...

A noter que lorsque l'impôt foncier (sur le total du non-bâti de la commune considérée) est < 12 euros, il n'est jusqu'à présent pas recouvrable.

L'exonération : encore faut-il la provoquer !

Toute plantation ou régénération naturelle donne lieu à exonération totale de l'impôt sur la surface considérée. C'est ce que beaucoup de propriétaires appellent encore l'exonération trentenaire ; mais désormais la durée de l'exonération est de 50 ans pour les feuillus, 30 ans pour les résineux et 10 ans pour les peupliers.

Voici les principales règles du jeu :

Plantations : à déclarer théoriquement dans les 90 jours suivants les travaux par le formulaire IL6704 (en réalité, l'Administration est tolérante).

Régénérations naturelles : à déclarer par le formulaire 6707-SD, lorsque la régénération répond aux critères suivants : présence de semis également répartis sur au moins 70 % de la surface, au moins 1.500 tiges/ha comprises entre 1,5 m et 6 m de hauteur, entre 3 et 10 ans après la coupe définitive. Il ne faut donc pas "rater la fenêtre de tir" ! Enfin, il faut signaler qu'une futaie irrégulière en équilibre de régénération (et c'est compliqué à prouver !) donne lieu à une réduction de 25 % de l'impôt.

Au fait, avez-vous pensé à faire cette démarche à la suite des modifications intervenues consécutivement à la tempête ?

Les natures de cultures telles que vous pouvez les lire sur votre matrice cadastrale :

BF :	Futaies feuillues
BR :	Futaies résineuses
BM :	Futaies mixtes
BS :	Taillis-sous-futaie
BT :	Taillis simples
BP :	Peupleraies
B :	Bois divers
L :	Landes
B99 :	"Landes tempête 99"

Philippe Laden - CRPF



Photo : Jean-Pierre Corvisier



Homme des bois

Clément Colbus : "Le fogefor, j'en ai profité... mes forêts aussi"

Côté "profession", Clément Colbus est expert immobilier... mais côté "passion", Clément Colbus est forestier. Son père était bûcheron débardeur, son rêve d'enfant, c'était d'avoir une forêt... Il possède aujourd'hui plus de 30 ha en Moselle. Pour apprendre la forêt, pour la comprendre, il a suivi le Fogefor de base en 2004-2005, puis le cycle de perfectionnement : 16 journées au total, pas une seule absence... Et pas une seule journée au cours de laquelle il n'ait appris quelque chose...

Comment avez-vous connu la formation Fogefor ?

C'était il y a longtemps... en 83. Lors du tout 1^{er} cycle, j'ai découpé l'article dans le journal. J'ai voulu m'inscrire, j'ai hésité, je ne l'ai pas fait... J'ai pensé que je ne serais pas à ma place, qu'il n'y aurait que de gros propriétaires.

J'ai pris une autre option : je me suis documenté, je me suis abonné à "La forêt privée" et j'ai travaillé avec un garde de l'O.N.F. Cependant, durant toutes ces années, je me suis senti un peu isolé, un peu seul. Je suis sûr que de nombreux propriétaires se sentent aujourd'hui comme je me sentais alors.

En 2004, quand j'ai lu l'article dans le "Républicain Lorrain" sur la relance des Fogefor, j'ai à nouveau hésité. Tellement longtemps que lorsque j'ai enfin téléphoné, j'ai été mis sur une liste d'attente car il y avait déjà trop d'inscrits. Finalement, j'ai été pris au «repêchage».

Est-ce que l'on peut dire que le Fogefor vous a ouvert les yeux sur le monde forestier et sur la forêt ?

C'est là que j'ai vraiment commencé à apprendre et à comprendre la forêt. C'est là que j'ai commencé à rencontrer les forestiers. C'est là que j'ai appris que la forêt privée était structurée. Avant je ne connaissais que l'O.N.F., les "Eaux et Forêts" comme on disait.

Je me suis tout simplement rendu compte que je ne savais rien, qu'il me fallait tout apprendre. Et tout d'abord, acquérir un vocabulaire, une vision d'ensemble.

Les intervenants ont toujours été de grande qualité, les meilleurs je pense sur chaque thème, tous très pédagogues.

Et puis il y a "le plus" : le côté relationnel. J'ai été étonné du nombre de participants, de leur diversité. Tous intéressés, motivés, passionnés. Chacun a sa façon de voir la forêt, je crois pouvoir dire qu'il y a autant de types de forêts que de propriétaires.

Les enseignements du Fogefor vous ont aidé dans votre façon de gérer votre forêt ?

J'ai appris ce qu'étaient les cloisonnements : j'en ai réalisé. J'ai compris l'importance de la desserte : j'ai créé des pistes,



Clément Colbus attentif aux explications d'Anne Madesclaire

avec fossés et passages busés. J'avais pressenti l'intérêt des mélanges en forêt, cela m'a été confirmé. Avant, j'avais une forêt "propre" : j'ai arrêté d'arracher les "chandelles", j'ai laissé quelques bois morts car j'ai compris qu'il était important de les conserver...

Et puis, je me suis abonné à Forêts de France, à Forêt Entreprise, j'ai adhéré à la coopérative et au syndicat de Moselle.

Vous souhaitez continuer à vous former, vous retrouver entre propriétaires pour échanger vos expériences ?

Marie-Alix de Sars qui a été notre enthousiaste animatrice pendant toutes ces sessions, nous a présenté le rôle des CETEF (Centres d'Études TEchniques et Forestières). 2 à 3 fois par an, les membres se retrouvent dans la forêt de l'un d'entre eux. C'est un lieu d'échanges autour de la sylviculture pratiquée et chacun apporte sa propre expérience et ses remarques.

Cette idée me plaît et je serais heureux de faire partie d'un tel CETEF... et ravi d'accueillir l'une de ces réunions...

Interview réalisée par Marie-Françoise Grillot - CRPF

Le Fogefor marche fort !

Les Forestiers ont compris la nécessité de s'informer et de se former... Même s'ils disposent de peu de temps, 10 journées sur un an (cycle de base) apportent tant d'informations, d'échanges, qu'on a envie d'aller plus loin ! Il est vrai que dès que l'on met un pied à l'étrier de la formation, on découvre qu'on sait si peu de choses... Au Fogefor (Formation à la Gestion Forestière), on y vient pour se former et faire ensuite !

Le 2^{ème} cycle de base Lorraine-Alsace se termine et 21 stagiaires sur 23 sont partants pour le cycle de perfectionnement (5 journées en 2008). Comme les stagiaires des cycles précédents sont "en manque", nous envisageons de créer un Cetef (Centre d'Études Techniques et Forestières), afin qu'ils puissent continuer à se former en se rendant dans les forêts des uns et des autres.

Et que ceux qui n'ont pas encore suivi de Fogefor se rassurent ! Nous projetons, pour 2009, un cycle d'initiation (4 journées) : on est de plus en plus pressé et l'on veut aller à l'essentiel ! La poursuite du Fogefor dépend de vous !

Marie-Alix de Sars
Présidente de la section Fogefor de l'U.F.E.
11, rue de la Commanderie - 54000 Nancy





Comprimer n'est pas seulement brimer !

Depuis une dizaine d'années, une technique d'entretien des jeunes peuplements se développe en Alsace et en Lorraine. Largement inspirée d'une méthode qui a vu le jour en Allemagne dans les années 1990, elle vise à réduire les coûts en concentrant les interventions sur un nombre limité de tiges. Cette sylviculture est plutôt à réserver aux forêts de feuillus.

Les nouvelles dispositions d'aides régionales à la production récemment mises en place par la D.R.A.F. Lorraine accompagnent cette sylviculture.

FLOREAL vous propose de découvrir cette nouvelle façon de faire au travers d'un premier article ci-dessous qui présentera les principes et finalités de la phase dite de compression et un prochain article qui vous détaillera la phase d'expansion ou de grossissement.

Les grands principes de cette technique

C'est une sylviculture :

- ✓ d'arbre et non de peuplement,
- ✓ qui concentre la valeur de la forêt sur moins de 100 arbres à l'hectare,
- ✓ à moindre coût, puisque les travaux sylvicoles sont réduits au minimum,
- ✓ qui tire parti des processus naturels de la dynamique forestière,
- ✓ qui confère à la forêt une bonne stabilité,
- ✓ qui entretient la diversité des peuplements en composition et en structure.

De façon très synthétique, cette sylviculture distingue 4 phases :

- ✓ la **phase d'installation**, c'est l'installation des semis jusqu'au fourré,
- ✓ la **phase de compression** ou de qualification, c'est obtenir le plus rapidement une bille de pied propre,
- ✓ la **phase d'expansion ou de grossissement**, c'est donner de la place à l'arbre pour qu'il grossisse,
- ✓ la **phase de maturation**.

La phase de compression est celle qui nous intéresse ici.

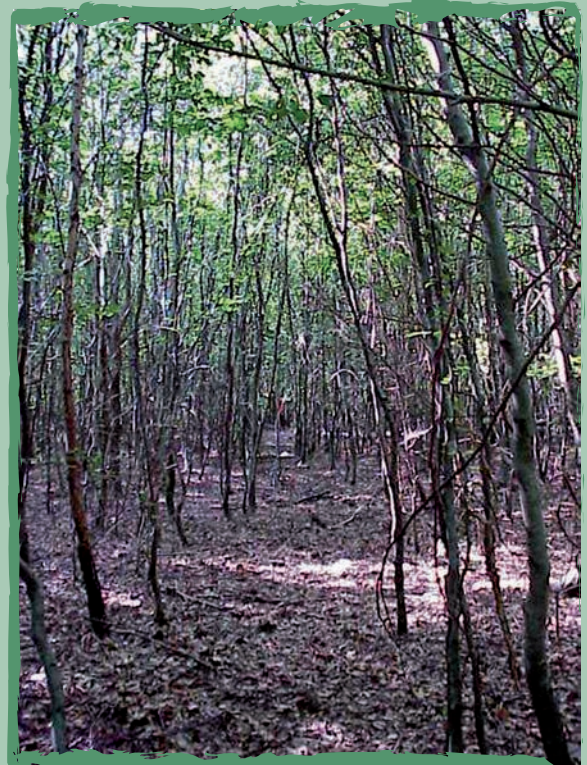
Ses spécificités, ses originalités

Cette phase débute lorsque les arbres ont pris le dessus sur la végétation concurrente (herbacée, ronce, genêts,...) et lorsqu'ils sont entrés en contact par leur houppier. Ils ont entre 5 et 15 mètres de hauteur et entre 5 et 15 cm de diamètre.

La durée est variable d'une essence à l'autre. Elle dépend notamment de la richesse du sol.

Durant la phase de compression, le sylviculteur cherche à :

- ✓ intervenir le plus tôt possible par des opérations ciblées et ponctuelles, sur un nombre limité d'arbres (au moins 150 tiges à l'hectare) choisis parmi les plus vigoureux,
- ✓ profiter du phénomène de concurrence lié à une forte densité des tiges pour obtenir, grâce à un ombrage latéral, une bille de pied de qualité sur le $\frac{1}{3}$ de la hauteur finale de l'arbre,
- ✓ profiter de la diversité forestière naturelle pour se donner suffisamment d'options sylvicoles lors de la désignation des arbres-objectif,
- ✓ préparer la phase d'expansion ou de grossissement des arbres-objectif en favorisant au plus tôt le développement de houppiers équilibrés.



Peuplement en phase de compression avec un filet de pénétration

Ainsi qualifier un peuplement, c'est démarrer la promotion active de la production de bois de valeur.

Quelques éclairages techniques

Pour faciliter le travail et le rendre plus efficace, il est essentiel de prévoir des cloisonnements d'accès, ou filets de pénétration, d'environ 1,5 mètres de large. Ils seront installés dès que le dépérissement des premières branches atteint 1 à 1,5 mètre.



Les cloisonnements d'exploitation ne sont pas nécessaires à ce stade. On évitera ainsi une perte de matière, un coût de broyage élevé et de fabriquer des tiges de lisière avec de grosses branches.

Les interventions se font en repérant, dans un premier temps, les tiges de grande vitalité, de bonne conformité et possédant un houppier équilibré. Une fois qu'elles seront identifiées, le sylviculteur décidera d'intervenir ou non en intégrant le voisinage immédiat de ces arbres

Il y a 2 manières d'intervenir :

Pour les arbres de faible dimension (moins de 5 cm de diamètre), le sylviculteur favorise la casse à la main en pliant simplement la tige. L'avantage de cette technique est double : la hauteur de casse est modulable et la vigueur de la repousse va dépendre du moment où est pratiquée l'opération (très faible, voire nulle, de mi-juin à mi-août).

Pour les tiges de plus grosse section, on peut procéder à l'annélation. Cette méthode consiste à enlever, en période de végétation, un anneau d'écorce à hauteur d'homme, en utilisant un outil appelé couteau d'annélation.



L'annélation, c'est interrompre la circulation de la sève dans l'arbre

Cette technique qui interrompt la circulation de la sève élaborée (celle qui va vers les racines), présente l'avantage de ne pas faire disparaître d'un seul coup l'arbre annelé. Elle le réprime, tout en lui gardant ses fonctions d'éducateur ou de qualificateur. Le milieu environnant se modifie de façon progressive, la mort de l'arbre n'intervenant qu'après une à sept années de végétation.

L'annélation est cependant à éviter sur le chêne (risque de mortalité rapide de l'arbre si l'annélation est trop profonde et par conséquent, de dégât sur les tiges d'avenir) et le charme (opération rendue difficile par la présence des cannelures).

La fréquence des passages varie de 2 à 4 ans, mais doit intervenir à moins de 7 ans de la fin de la phase de compression/qualification (durée suffisante pour que les arbres réagissent à l'intervention).



Annélation fraîche



... Trois ans après

Une fois ces quelques interventions effectuées, vos arbres peuvent entrer dans la phase d'expansion ou de grossissement... A suivre dans notre prochain numéro.



Hêtre en phase de grossissement

Stéphane Asaël - CRPF

Photos Stéphane Asaël





Arbre au vert

GUIDES A GOGO

Qu'ils soient guides pour le choix des essences ou guides de sylviculture, ils ont une même vocation, celle d'outil : aider le gestionnaire à faire de beaux arbres, bien à leur place dans des peuplements en équilibre.



Choisir l'essence adaptée

Argonne, le bout ouest de la Lorraine, à cheval sur trois départements, dont deux même pas lorrains (!) : Meuse, plus Marne et Ardennes en région Champagne-Ardenne.

Gaize*, argiles et sables verts mêlés, qui supportent des futaies de chênes et de hêtres.

Une terre qui garde toujours les stigmates de la Grande guerre.

C'est là le théâtre naturel de notre quatrième guide lorrain.

Les deux C.R.P.F. se sont mis ensemble au travail, pour réaliser un document financé par les deux régions Lorraine et Champagne-Ardenne, ainsi que par l'Europe.

La plupart des acteurs de la forêt publique et privée nous ont épaulés, testant le document, relisant les écrits, participant à des réunions de travail.

Après quatre ans d'efforts, car roches, sols et végétation ont parfois brouillé notre piste et consommé notre temps, le guide est achevé.

On retrouve le cheminement familier qui permet d'argumenter le choix des essences dans les grands milieux forestiers d'Argonne : zone d'utilisation du guide, observations en forêts, clé d'identification de la station, fiches descriptives des stations.

En arrière-plan des tableaux présentant les essences conseillées par type de stations, se profilent les possibles changements climatiques que nous avons tenté d'anticiper.

Ce document est disponible sur simple demande au C.R.P.F. (☎ 03.87.31.18.42).

Anne Madesclaire - CRPF

Conduire son peuplement

Y a-t-il besoin obligatoirement d'un guide pour bien gérer sa forêt ? La réponse est non.

Faut-il de temps en temps vérifier l'état de fonctionnement de sa forêt ? Sauf si vous avez la prétention de penser tout connaître dans votre forêt, la réponse est : "oui, c'est fortement conseillé".

Un peu comme aller à partir de la quarantaine, tous les 10 ans, faire une prise de sang chez son médecin. Les guides ne concernent pas les peuplements de plus de 40 ans, mais ceux de plus de 20 cm de diamètre.

Un guide de sylviculture n'est en fait rien d'autre qu'une clé de détermination du type de peuplement, qui vous dit dans quel type vous vous trouvez.

Ensuite il vous dit : là où vous êtes, vous devriez avoir de manière optimale entre 30 et 40 m² de bois par hectare, si votre forêt est un hâgis d'épicéa, par exemple.

Pourquoi 30 à 40 m² ? Parce qu'au delà de cette surface terrière optimale, on sait que les arbres se gênent trop et compromettent leur avenir et l'avenir des peuplements

avoisinants. Aujourd'hui, nous sommes en effet capables, grâce à ces guides, de pouvoir répondre à la question "les arbres de mon peuplement se trouvent-ils dans les meilleures conditions de croissance ?".

Chaque région naturelle (comme le plateau lorrain, le massif vosgien,...) est composée d'essences différentes aux exigences spécifiques. Les pratiques forestières dans les hêtraies du plateau lorrain ne sont pas les mêmes que dans les hêtraies de montagne. Comme pour les stations, les guides de sylviculture ne sont donc valables et adaptés que pour une aire géographique donnée.

Disponibles : massif vosgien, plateaux calcaires, plateau lorrain, plaine alluviale alsacienne.

En cours : Sundgau et collines sous-vosgiennes.

En 2008, plus de 80 % du territoire de la Lorraine-Alsace seront couverts par des guides de sylviculture.

Pascal Ancel - CRPF

* Gaize : roche acide, typique de l'Argonne



Photo : Marie-Françoise Grillot

Parole à...

Forêts et traces de l'histoire ...

Forestiers, nous sommes habitués, et je dirai même formatés, à produire du bois : volume et/ou qualité, il appartient à chacun de nous de faire notre choix. Toute une batterie de moyens techniques est à notre disposition : revues, sessions de formation, etc...

Forestiers, nous savons de mieux en mieux que nos forêts aident à la protection des sols et à la régulation du climat.

Forestiers, nous commençons à envisager, bon gré mal gré, d'ouvrir nos forêts au public, par courtoisie ou contre monnaies trebuchantes et sonnantes.

Eh bien, il va falloir envisager une quatrième dimension à notre métier :

La forêt a une histoire, souvent très ancienne, et cette histoire a laissé beaucoup de traces. Il suffit de savoir les lire.



Photo : Noël Florimond

Traces d'occupation anthropique, habitats anciens, routes oubliées, défrichements retournés à la forêt, champs de bataille ou lieux de cultes. La liste est longue de ce que nous avons sous les yeux sans souvent en être conscients. Si nous ne le sommes pas, nombreux sont ceux qui s'intéressent, non pas à nos forêts, mais à ce qu'elles cachent.

Prenons un exemple qui me tient particulièrement à cœur :

Col de la Chapelotte -ligne de front de la guerre de 14- zone particulièrement meurtrière où les combats ont fait des ravages pendant 4 ans.

Deux stratégies en présence : côté français, on défend avec obstination chaque m² du territoire en s'enterrant dans des casemates en bois et sacs de terre ; côté allemand, on installe solidement des constructions en béton, un état major, une intendance, un hôpital et même une chapelle.

L'histoire nous est racontée dans un remarquable ouvrage de Jacques Bourquin.*.

La guerre finie, la forêt et la vie reprennent leurs droits. On replante dans le chaos des tranchées sur une terre dévastée. Le calme revient, et avec lui, l'oubli.

Mais le livre de Bourquin a été lu et arrivent avec lui les premiers visiteurs. Des bien intentionnés qui marchent sur cette terre avec respect et évidemment, quelques chercheurs de souvenirs munis de détecteurs de métaux, souvent collectionneurs inconscients, amateurs d'obus et autres souvenirs.

Autre exemple que je connais bien : souvenirs d'une autre guerre, le liseré vert héritage de la guerre de 1870. Des bornes frappées du "F" français et "D" allemand ont été apposées.

Au retour des provinces annexées, le "D" a été à peu près partout effacé : il est devenu de bon ton pour les collectionneurs de retrouver une borne où le "D" est resté et de la "piquer".

Forestiers, nous avons un devoir de mémoire à respecter et à faire respecter : pourquoi ne pas intégrer dans nos plans de gestion cette donnée supplémentaire et complémentaire de l'histoire, mais sans en faire une charge supplémentaire dans la gestion de nos forêts.



Photo : Noël Florimond

Il en ira, de toutes façons de notre responsabilité. De nombreuses études ont été faites à ce sujet et je vous renvoie au n° 14 -automne 2006- des "Rendez-vous techniques" de l'O.N.F.

Il en ressort une liste impressionnante de contraintes, ou tout au moins d'orientations légales :

- × prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière,
- × protection des vestiges,
- × procédures d'archéologie préventive,
- × réglementation de la recherche archéologique non préventive.



Photo : Noël Florimond

Nous n'avons pas d'autre choix que de composer avec... Les ignorer c'est engager notre responsabilité et il est illusoire de penser interdire tout accès à nos forêts.

Certains peuvent penser qu'il y a bien sûr plus à faire pour interdire les motos, les quads et les 4x4 parce qu'ils sont visibles et bruyants...

Je ne fais qu'ouvrir le débat ...

Bernard Geny
Administrateur du Syndicat de Propriétaires
Forestiers de Meurthe-et-Moselle

Article L 510-1 du Code du patrimoine : "Constituent des éléments du patrimoine archéologique, tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel".

* "La Chapelotte 1914/1918 - Secteur oublié du front de Lorraine" publié en 2005 par la Société philomatique vosgienne - philo.vosges@free.fr





Autour de nous...

Scieurs de feuillus : inquiets mais nécessairement optimistes

Les scieries feuillues lorraines ont payé un lourd tribut à la tempête de 1999. Les entreprises produisant plus de 8.000 m³ de sciages ont ainsi vu baisser leur nombre de 12 à 8, en 6 ans. Le climat n'est évidemment pas à l'euphorie, mais dans un marché très ouvert, les évolutions sont très rapides et des perspectives positives existent.

Le saviez-vous ? La Lorraine est la première région française de production de sciage feuillus, avec 13,1 % du volume scié dans l'hexagone. L'essentiel de cette production est dû à deux essences : le hêtre (52 %) et le chêne (40 %). Les scieries lorraines fournissent 33 % du marché du hêtre et c'est là que le bât blesse ; le hêtre, trop dépendant du marché asiatique, s'est effondré quand l'Asie est "allée voir ailleurs" (un seul chiffre : 260.000 m³ de sciages de feuillus commercialisés en Lorraine en 2005, contre 361.000 m³ en 1999).

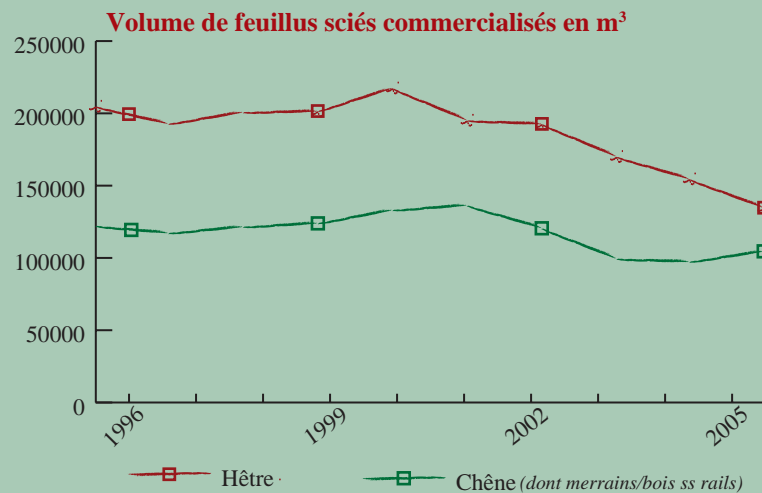
Aujourd'hui (mais aujourd'hui seulement !), les principaux marchés se résument ainsi :

- ✓ dans le bas de gamme : bois de calage, caisserie, la demande se tasse, le temps de digérer les chablis allemands ;
- ✓ les bois "sous rails" (châssis, traverses) sont à nouveau recherchés, mais les fabricants attirés ont plié boutique ;
- ✓ le parquet est encore porteur, mais avec les récentes hausses de prix du bois, le consommateur se tourne vers des produits moins chers (parquets de fabrication asiatique, contre-collé,...) ;
- ✓ le marché du meuble cherche sa clientèle : l'européen-type déménage régulièrement et n'a plus le goût à s'encombrer de meubles meublants ;
- ✓ enfin, la tonnellerie tire toujours le prix vers le haut, mais faute de matière, a des exigences qualitatives moindres.



Pour le chêne, une partie notable de la production française est aspirée par le marché asiatique ; la récolte n'augmente pas, les prix montent !

Le hêtre est encore atone, mais des perspectives s'ouvrent. Ne serait-ce que par des transferts chêne-hêtre ?



Pour les scieries feuillues, les temps sont difficiles, mais il y a néanmoins des raisons d'espérer :

- ✓ Le massif feuillu français est le plus important d'Europe et la proximité devient un véritable atout avec les hausses des coûts de transports.
- ✓ Il semble que l'effet "Asie" marque le pas, de par les hausses de carburants et du fait des cours relatifs Euros/Dollars.
- ✓ Le hêtre, avec ses qualités technologiques indéniables, ne peut que retrouver des débouchés
- ✓ Enfin, il existe un vrai savoir-faire des scieries feuillues de notre région.

Le problème principal reste la sécurisation des approvisionnements des industries locales, qui ne se résoudra qu'avec des accords contractuels formulés ou non, entre industriels et producteurs, et qui ne pourra tenir que dans un esprit de partenariat ("gagnant-gagnant" en Volapük moderne). Vaste programme !

Répartition géographique des sciages lorrains (en pourcentages des volumes)

Vosges	: 36,3 %
Moselle	: 27 %
Meuse	: 23,1 %
Meurthe-et-Moselle	: 13,6 %

Philippe Laden - CRPF
Propos recueillis auprès de la Chambre Départementale des Exploitants Forestiers Scieurs de Moselle

Merci à Christophe Servanton de la DRAF Lorraine pour les éléments chiffrés.



Au coin du bois

Voyage forestier

Difficile de retracer un voyage auquel le lecteur n'a pas participé. La chaleureuse ambiance et l'intérêt qui s'en sont dégagés pourront peut-être devenir communicatifs si les mots revivent au présent.

Cinquante propriétaires forestiers des six départements de Lorraine et d'Alsace, dont dix-sept épouses, quatre administrateurs et notre Directeur, se retrouvent dans l'autocar affrété par les soins attentifs d'Aurore Barranco. Beaucoup se connaissent car ils sont de tous les voyages. Un plus pour l'ambiance !

Dès le premier arrêt en Isère, à Champier, la cochonnaille du restaurant "l'Auge" donne un fumet spécial à l'exposé très vivant du technicien du C.R.P.F. Isère-Nord, Loïc Casset. Le sujet est d'actualité : la restructuration forestière en vue d'une meilleure gestion, d'une production de bois plus importante permettant de mieux alimenter les scieries locales. Travail qui rencontre des difficultés bien connues. L'étendue du territoire est trop grande, pourtant circonscrite à 3.300 ha de châtaignier, sur 10 communes, regroupées par quatre. Les propriétaires sont trop nombreux : 1.317 pour 3.610 parcelles. Leurs adresses sont obsolètes : 56 % fausses. Les parcelles sont minuscules : 0,27 ares en moyenne. Qui a dit que ces atomes sont des forêts ? Un technicien doit s'occuper de 35.000 ha à lui tout seul : une aiguille dans une botte de foin ! Pourtant, les résultats sont là, trop faibles mais encourageants : en 2 ans ce sont 50 ha qui ont été regroupés. Et ce malgré un manque évident d'intérêt des propriétaires puisqu'il a fallu 139 contacts pour 60 candidats éventuels, pas toujours concrétisés.

Quand on voyage, on épouse la route. Exigeante... mais toujours fidèle ! Elle nous amène dans le superbe massif de la grande chartreuse après quelques lacets impressionnants. A l'aise, sur son petit plateau entouré d'escarpements aux couleurs chatoyantes, Sylvain Ougier, technicien C.R.P.F. au Parc Naturel Régional du Vercors, créé en 1995, nous attend de pied ferme. Il est impatient de nous transmettre sa fougue qui n'a d'égale que sa passion pour la forêt. Il faut dire qu'il a de quoi s'occuper.



Photo : Aurore Barranco

Un territoire de 90.000 ha dont 50.000 de forêt, 1/4 domaniale, 1/4 communale et la moitié privée.

Le morcellement quadrille le sol avec 2 ha moyen par propriétaire en 4 à 5 parcelles. La récolte annuelle de 100.000 m³ de grumes, soit la moitié de la production de bois, alimente une quinzaine de scieries locales. Ceci grâce à un réseau de 400 km de routes forestières calculant discrètement le relief accidenté, en raison des contraintes environnementales et d'un tourisme omniprésent, un million de visiteurs par an. Grâce à une politique d'avant-garde en matière d'A.S.A. (Association Syndicale Autorisée) le réseau augmente de 4 à 5 km/an avec l'accord des 2/3 des propriétaires, proportion nécessaire pour pouvoir obliger le 1/3 récalcitrant. Le Parc est très moteur car il veut que le bois sorte. Il est souvent très haut perché en forêt et nombreux sont les arbres de plus de 3 m³. La visite de quelques tronçons pentus permet d'apprécier le travail routier impressionnant qui bénéficie, il est vrai, de matériaux exploités in situ. Insistons et revenons sur ces scieries vraiment moyennes, environ 6 à 10.000 m³/an, encore capables de scier les grosses grumes. Maintenus parce que le bois de chartreuse a acquis ses lettres de noblesse grâce à toutes les A.O.C. possibles, caractérisant une qualité exceptionnelle et un savoir-faire bien rôdé. En 5 ans, trente bâtiments agricoles construits en bois. Alors plus de pollution ? Toute la matière vient du terroir, donnant de l'emploi aux indigènes, maintenant l'industrie locale et préservant la gestion durable. Il est dur, mais encore possible, d'exploiter et de scier à contre-courant : c'est une leçon de ce voyage.



Photo : Aurore Barranco

A Saint-Pierre d'Entremont, la visite d'un séchoir à bois donne tout son sens à une bonne utilisation des bois de charpente, puis sur le terrain une démonstration du "Sylvatest" conforte les forestiers dans leur recherche d'un cubage exact de leurs grumes.

Aux confins du Vercors, le lendemain, nous pouvons pénétrer dans un hangar de stockage de bois énergie réalisé par le groupement des Sylviculteurs des Quatre Montagnes et la COFORET (coopérative de sylviculteurs) très prospective. Un parcours du combattant nous attend pour rejoindre la bonne auberge des Montauds, cachée dans les forêts mixtes de Villars, entre fayards et résineux mélangés. Les responsables locaux nous accueillent autour d'une table aux saveurs forestières. Les échanges vont bon train...

Le dernier jour nous permet de traverser le Vercors, non en T.G.V. mais en suivant la G.T.V. (Grande Traversée du Vercors), par un itinéraire improvisé, très touristique ! Nous apprenons tout de la truffe drômoise avec Pierre Tabouret, technicien du C.R.P.F. Drôme, insatiable au micro du bus dans la descente aux 95 lacets reliant le col de Rousset à Die, que chacun se rappellera. Sans la discrète surveillance d'Aurore, le chauffeur aurait fait la descente à vélo !

Enfin une conférence remarquable sur le passé gallo-romain et médiéval de la ville romaine de Die par Henri Desaye, conservateur honoraire, précède la dégustation de la fameuse clairette de Die. Très apprécié, le cépage tradition au goût très particulier de muscat relevé par les toasts à la truffe, signés Evelyne Tabouret. Il n'en fallait pas plus pour terminer dans la bonne humeur ce voyage très réussi. Au revoir... dans 2 ans.

Philippe Bernard-Michel
Vice-Président du CRPF Lorraine-Alsace



De feuilles en aiguilles

JOYEUX NOËL
ET
BONNE ANNÉE
2008
DE
TOUTE L'ÉQUIPE
DU
C.R.P.F.



Lorraine-Alsace

Rendez-vous le 27 septembre

Vous venez d'avoir votre agenda 2008 ? Notez dès maintenant la date de notre grande journée de la forêt privée : samedi 27 septembre 2008 à Saint-Jean d'Ormont (88) !

Lorraine

Un nouveau directeur à la DRAF Lorraine

Jean-Louis Roux est le nouveau directeur. Il occupe également le poste de directeur départemental de l'agriculture de la Moselle. Il remplace Louis Biannic parti à la DRAF Bretagne et chargé d'une mission dans le cadre du contentieux européen à propos des nitrates.

Alsace

Départ du DIREN

Denis Delcour, Directeur Régional de l'Environnement a été appelé à rejoindre le département de la Corrèze pour y exercer les fonctions de DDAF. Michel Guery, Directeur adjoint, assurera l'intérim jusqu'à ce que la restructuration des services de l'Etat en matière d'environnement soit opérationnelle.

Haut-Rhin

A l'ONF, Jean-Pierre Renaud, Délégué Départemental et Directeur de l'agence de Colmar a quitté ses fonctions pour rejoindre la Direction Territoriale de Franche-Comté. Il est remplacé par Patrick Kubler qui officiait à l'agence de Schirmeck.

Etienne Zahnd, Directeur de l'agence de Mulhouse, vient d'être nommé au poste de directeur de l'agence de Bar-le-Duc, délégué pour la Meuse.

Bas-Rhin

Mathieu GAVEND, technicien de Bois et Forêts 67 en charge de l'animation de projets de chemins dans le cadre des schémas départementaux de dessertes forestières, quitte ses fonctions pour retourner dans son Rhône-Alpes natal.

Europe

La production de résineux sciés atteint un nouveau sommet

Lors de la conférence internationale sur les résineux qui s'est tenue à Genève les 8 et 9 octobre, il a été annoncé que la production européenne de résineux sciés atteindra 117 millions de m³ en 2007, soit + 5,8 % par rapport à 2006. Signe que le bois bénéficie d'une image positive, même si des efforts de communication doivent encore être réalisés auprès du grand public !

Monde

Changements climatiques

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts ouvre le débat. Une telle démarche est une première dans le monde de la forêt. Le premier gestionnaire de forêts privées en France souhaite, en lançant son blog de discussion (www.forets-et-climat.fr), recueillir réactions et contributions autour de l'enjeu «*Comment prendre en compte les changements climatiques dans la gestion des forêts françaises ?*».

Une étude sur l'industrie du bois en Chine

Le ministère de l'agriculture a confié à French Timber la réalisation d'une étude sur l'industrie du bois en Chine. Financée également par France Forêt Bois et l'Onf, elle répond à l'inquiétude de nombreux professionnels concernant les approvisionnements de la Chine en grumes et la forte baisse des exportations de hêtre. Cette étude permettra aux exportateurs français de mieux apprécier le flux des produits entrant en Chine et de mieux appréhender les marchés consommateurs, comme le meuble et la construction. www.frenchtimber.com

FLOREAL
édité par le
Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(T 03.87.31.18.42 - 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretsprivéesfrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Etienne Roger

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Mise en Page
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labelisé Imprim'Ver